

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- **DIPUSITATA DA** : **JEAN-FRANCOIS GIFFON**
U GRUPPU « Custruimu l'Avvene »
- **UGHJETTU** : **PLAN GENERAL DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE**
LES STUPEFIANTS

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code de l'Education

VU l'Article 30 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU l'Article L3411-2 du Code de la Santé Publique

VU le Pattu pè a Ghjuventu 2018, « développer les actions de prévention de la santé et ériger la lutte contre la violence routière et la consommation de drogues licites et illicites en priorité absolue »

CONSIDERANT les anciennes compétences du département en matière de Santé : Prévention et dépistage

CONSIDERANT la loi NOTRe réaffirmant la Collectivité compétente à promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale, comme la gestion des eaux.

CONSIDERANT la réponse de M. Gilles Simeoni durant la 3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2016 REUNION DES 26 ET 27 MAI N° 2016/E3/030

CONSIDERANT le constat de la hausse des consommations de drogues où la Corse se situe en tête selon l'OCRTIS 2009 suivant : le taux d'interpellation pour usage simple d'un produit illicite pour 10 000 habitants par département. Ce constat ayant augmenté depuis avec un taux de 7.8 pour 10 000 pour l'héroïne, la cocaïne et l'ecstasy contre une moyenne de 2 pour le reste du territoire.

CONSIDERANT que 6 % des jeunes corse de 17 ans aurait touché au cannabis selon l'ODICER et son augmentation depuis 2010, contre une moyenne de 9% sur le reste du territoire.

CONSIDERANT les faibles dépenses 2014 où la majorité des départements ne dépensaient que 1.4 % dans la prévention médico-sociale

CONSIDERANT la note de présentation du Budget primitif 2018 de la Collectivité de Corse où les dépenses Santé-Social représente 1,26 million sur les 354,85 millions de dépenses alloués pour 2017

CONSIDERANT cette même note où s'inscrit la « définition d'une politique territoriale de santé (santé, sociale, et médico-sociale) à la hauteur des enjeux sociétaux qui s'imposent à la Corse » où la « préventions et la promotion de la santé » apparaissent en gras.

CONSIDERANT les prérogatives d'Etat vis-à-vis de la lutte contre l'usage de stupéfiant

CONSIDERANT les nouvelles compétences de la Collectivité unique de Corse, quant à la prévention, la définition de la politique d'action sociale et médico - sociale du département, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas territoriaux d'organisation sociale et médico - sociale ainsi que la coordination de ces actions.

CONSIDERANT les nouvelles compétences de la Collectivité unique issu des prérogatives régionales sur la contribution au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires pouvant intervenir dans les quartiers prioritaires, le financement des opérations programmées dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) pour développer l'accès aux soins, favoriser la prévention et assurer le suivi des publics fragilisés mais aussi vis-à-vis du fonctionnement des collèges et lycées, la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du second degré sous contrat d'association.

CONSIDERANT la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

CONSIDERANT les fondamentaux du mouvement national, le combat contre les stupéfiants étant un des piliers majeurs contre les vendeurs de mort

CONSIDERANT la multiplication des interpellations pour possession de stupéfiants dans le rural comme dans l'urbain, il n'existe plus d'exception corse

CONSIDERANT la multiplication des plantations de cannabis sur notre Ile

CONSIDERANT la multiplication des saisis de cannabis et d'héroïne de 2010 à 2017, passant de 54.7 kg en 2010 pour le cannabis à 112g en 2017 et de 6.8 kg de cocaïne en 2010 à 23.6 en 2017 selon le service des douanes

CONSIDERANT les cinq objectifs majeurs inscrite dans le rapport du Président de l'exécutif sur Pattu pè a Ghjuventu, dont « le cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être »

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE la mise en place d'un référent addiction systématiquement dans chaque établissement et des lycéens relais

DEMANDE la formation du personnel territorial éducatif en addictologie

DEMANDE la multiplication des interventions du CRIPS et de l'ANPAA

DEMANDE un diagnostic en milieux scolaires et un Etat des lieux général avec l'Observatoire de la Santé Corse et avec l'Observatoire Français des drogues et toxicomanie (OFDT)

DEMANDE l'instauration d'une journée annuelle de Prévention pour les acteurs du territoire

DEMANDE un diagnostic sur les manques de communication entre les unités d'accompagnement et de prise en charge

DEMANDE à la Collectivité de Corse de solutionner les manques de personnes formées pour intervenir auprès de ce public au sein des associations de proximité, le déficit de lieu d'accueil dédié pour le jeune public et de visibilité des acteurs spécialisés.

DEMANDE à la Collectivité de Corse en tant qu'employeur, de former ses agents et à la prise en compte des conduites addictives, en organisant des actions de sensibilisation et de prévention

DEMANDE le financement de tests salivaires (résultats soumis au secret médical) et des analyses des eaux usées dans le milieu scolaire

DEMANDE la faisabilité de la création d'une mission interrégionale de lutte contre les drogues et les toxicomanies autour de 4 grandes orientations, elles-mêmes déclinées en priorités : Prévenir, communiquer, informer, lutter

DEMANDE une prise de position ferme et un vote de l'Assemblea di a Corsica opposé à la dépénalisation de tous les stupéfiants

SOUTIENT le développement de dispositifs de prise en charge sanitaire et sociale et l'amélioration dans le traitement des problèmes d'addictions

SOUTIENT la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité de la prévention, de développer l'accompagnement des populations concernées et d'agir de concert avec l'Etat pour la lutte contre les trafics et l'application de la loi, au nom d'une double action entre la répression Etatique et la prévention Territoriale.

SOUTIENT le besoin d'une massification des aides aux réseaux associatifs